



Neo Sécurité à la BnF



Paris, le 30 avril 2012

Contre l'instrumentalisation politique.

**Pour le respect de la dignité et de tous les droits des salariés
de la sous-traitance.**

**Pour la protection des conditions de travail de nos collègues
à la Bibliothèque nationale de France
comme partout ailleurs au ministère de la Culture**

L'annonce des très graves difficultés financières de la société Néo-Sécurité à la une des médias le 25 avril s'est rapidement répandue comme une traînée de poudre. Ce sujet s'est aussitôt immiscé dans la campagne présidentielle. Le président candidat qui, on le sait, a tout fait pour renvoyer après le second tour l'annonce d'une longue liste de plans sociaux catastrophiques pour l'emploi, s'est immédiatement emparé de ce dossier en se posant en sauveur.

Néo-Sécurité, le leader français de la sécurité privée, qui a effectivement déclaré le 24 avril qu'il était en cessation de paiement, risque la liquidation judiciaire. 5000 emplois sont ainsi directement menacés malgré des promesses électoralistes qui ne trompent plus personne.

Néo-Sécurité à la BNF

Il se trouve justement que Néo-Sécurité détient le marché de la surveillance et du gardiennage à la BNF. Cet établissement public (EP) comme la plupart de ceux que comprend le ministère de la culture, et à l'instar de l'administration centrale elle-même, a recours de façon permanente à de nombreuses entreprises prestataires.

L'exposition médiatique de l'affaire Néo-Sécurité met au jour une situation que les dirigeants du ministère et de ses EP s'appliquent à cacher sous le tapis depuis des années.

Les travailleurs du nettoyage, de la sécurité et du gardiennage, de la restauration collective ou encore de la maintenance, toutes celles et ceux qui aujourd'hui sont indispensables à l'ouverture de nos plus prestigieux musées et établissements et au fonctionnement courant de nos services sont le plus souvent victimes d'un odieux chantage social. Partout ou presque, comme l'ont encore montré récemment les luttes, heureusement victorieuses, de nos camarades de Challancin au Louvre et de Isor à Orsay, le dumping social fait des ravages. Partout ou presque des pratiques patronales d'un autre âge dégradent les conditions de travail jusqu'à mettre en danger la santé de centaines de femmes et d'hommes.

Nous nous félicitons de la déclaration de la direction de la BNF qui fait savoir qu'elle compte suivre avec attention la situation des agents de Néo Sécurité. Elle fait bien.

Elle fait bien également d'affirmer que l'article L1224-1 du code du travail, prévoyant le maintien de salariés dans leur emploi et leur contrat en cas de reprise de l'activité par une autre entreprise (ce qui pourrait advenir si Néo-Sécurité met définitivement la clé sous la porte), s'appliquera sans restriction.

Mais la direction de la BNF aurait-elle la même clairvoyance si l'avenir de Néo-Sécurité n'était devenu un enjeu de la campagne électorale ?!

Nous mesurons l'importance de cette déclaration pour les salariés de Néo-Sécurité, pour le respect de leurs droits et la préservation de leurs emplois. Mais nous sommes aussi obligés de dénoncer le refus systématique de l'administration et des EP d'entendre notre revendication récurrente de mise en pratique scrupuleuse de ces dispositions. En effet, chaque fois que nous avons demandé, à l'occasion des nombreuses passations de marché de sous-traitance, que l'article L1224-1 soit respecté à la lettre afin que l'ensemble des salariés puissent être repris par le repreneur quel qu'il soit, les donneurs d'ordre ont invoqué toutes les jurisprudences les plus défavorables pour contourner cette exigence.

Nous n'oublions pas non plus que lorsque nous plaçons l'administration centrale et les EP - les donneurs d'ordre - devant leur responsabilité sociale, ils se retranchent souvent derrière le principe de non ingérence, quitte à se faire les complices tacites de conditions sociales désastreuses : précarité insupportable, salaires indigents, heures supplémentaires non rémunérées, licenciements abusifs, mutations arbitraires, sanctions injustifiées, brimades et discriminations, conditions d'hygiène et de sécurité déplorables...

Le critère prépondérant du moins-disant budgétaire des marchés publics conduit les sociétés prestataires à casser leurs prix pour prendre des parts de marché, donc à écraser leurs marges, pressurer les salaires et les conditions de travail, sous-traiter.

Ce moins-disant financier permet à l'administration de prétendre qu'un agent privé coûte moins cher à l'État qu'un agent public ! Les EP qui dopent leurs ressources propres ont les moyens de payer des prestations offrant toutes les garanties de bonne et saine gestion des salariés.

Pour des clauses sociales protectrices

Voilà des années que la CGT-Culture revendique l'instauration de clauses sociales protectrices opposables à toute entreprise prestataire candidate à un marché public au ministère de la culture et dans ses établissements. Voilà des années que nous revendiquons que ces clauses sociales soient expressément inscrites dans les cahiers des charges des appels d'offre. Nous avons maintes fois fait des propositions développées et largement étayées à ce sujet à l'attention des ministres eux-mêmes - elles sont jusqu'ici restées lettre morte.

Ce que démontrent parfaitement l'affaire Neo Sécurité et l'attitude de la direction de la BNF, c'est que seule l'absence de volonté politique empêche d'imposer des règles fortes qui placent l'intérêt général, les conditions de travail des salariés et leur santé avant la rentabilité et les profits.

Le temps est venu maintenant de lever entièrement le voile sur la réalité de la sous-traitance au ministère de la Culture et d'avancer vraiment de façon concrète et durable, en prenant toutes les mesures appropriées dans la voie du droit, de la dignité et du progrès.